



## Modification quotités acte notarié

-----  
Par kahelle

Bonjour, lorsque nous avons acheté notre maison avec mon conjoint (nous sommes pacsés) nous avons réparti les parts à 1/3 et 2/3. Nous envisageons de vendre notre bien prochainement et souhaitons d'un commun accord modifier la répartition à 50/50. Comment devons nous procéder, quelles sont les démarches à entreprendre. Merci pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bonjour

Soit vous faites dans les règles, avec une donation de parts avant la vente, soit vous vendez et vous arrangez ensuite...